

seulement, qu'un contingentement est appliqué ou encore qu'une exigence imposée – peut-être sans justification – pour des raisons de santé ou de sécurité constitue une barrière infranchissable. Chacune de ces mesures a pour effet de fausser les échanges et doit être évaluée en fonction des règles de l'OMC pour déterminer sa compatibilité avec ces règles. C'est un processus complexe, mais nous devons le mener à terme correctement. Les modalités d'accession doivent, en dernière analyse, prévoir le degré d'équité et de prévisibilité que tous les membres attendent.

Il y a encore beaucoup de chemin à faire. Des discussions additionnelles sont prévues en novembre. Nous comptons obtenir éventuellement un résultat qui sécurisera les milieux d'affaires et qui libérera le mouvement des biens et des services vers et depuis le marché chinois. Nous continuons à examiner de près sous quelles formes le régime commercial chinois est encore incompatible avec les règles de l'OMC. Une réglementation n'est valable que si tous les membres sont tenus de l'appliquer.

Cet objectif fondamental du système commercial multilatéral est clairement à la base de notre stratégie pour les négociations sur l'accession.

L'accession de la Chine à l'OMC selon des modalités équitables garantira des conditions d'affaires plus prévisibles aux sociétés canadiennes. Le Canada fera le nécessaire pour réaliser cet objectif. Il est à prévoir que la Chine fera de même.

Toute importante que soit la participation de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce, il ne s'agit en fait là que d'une exigence minimale pour une pleine participation de la Chine au système commercial multilatéral. Le grand effort d'élimination des barrières commerciales et de libéralisation du commerce mondial propulsé par l'Uruguay Round et intensifié par des accords commerciaux régionaux, comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), appelle une participation chinoise qui dépasse la simple adhésion à l'OMC.

Il y a un an, à Djakarta, en Indonésie, les pays du mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) se sont engagés à pratiquer entre eux le libre-échange global d'ici l'an 2020. Mais pour que cet engagement ait du sens, il faut tout d'abord que la Chine satisfasse à la grande condition préalable de sa participation, soit son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Il ne peut y avoir élargissement du libre-échange sans respect intégral de l'accord fondamental sur lequel sont basés tous les accords régionaux.

On ne peut sous-estimer l'importance de l'engagement pris à l'APEC. La région est maintenant le point de cristallisation des immenses réaménagements observés dans l'économie mondiale. La croissance continue du Japon, de la Corée, de Singapour, de Taïwan, de Hong